

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ - DÉPÔTS ET MODIFICATIONS



OBLIGATOIRE

OBLIGATOIRE AVANT OUVERTURE OU CHANGEMENT POUR UNE ACTIVITÉ VISÉE PAR L'ARTICLE R233-4 ; ÉTABLISSEMENT DÉJÀ AGRÉÉ DISPENSÉ DE CETTE DÉCLARATION

RPC-SUP-050B

Ce registre ne remplace ni le formulaire officiel ni le récépissé. Joindre les documents réellement déposés et reçus.

ÉTABLISSEMENT

NUMÉRO OFFICIEL

ADRESSE

RESPONSABLE

Vérifier d'abord le champ : l'obligation vise notamment les établissements qui préparent, manipulent ou entreposent des denrées animales ou d'origine animale. Pour une activité visée, déclarer avant l'ouverture et notifier les changements concernant l'exploitant, l'adresse ou l'activité déclarée. Un établissement déjà agréé est dispensé de cette déclaration distincte.

Événement	Périmètre déclaré	Date d'effet	Dépôt : date / canal	Formulaire / version	Récépissé / référence	Pièces jointes	Décision / redépôt	Archive / responsable
Déclaration initiale								
Changement d'exploitant								
Changement d'adresse ou de locaux								
Nouvelle activité ou nouveau procédé								
Nouvelle famille de produits								
Extension de vente ou de livraison								
Cessation partielle ou totale								
Autre modification à qualifier								